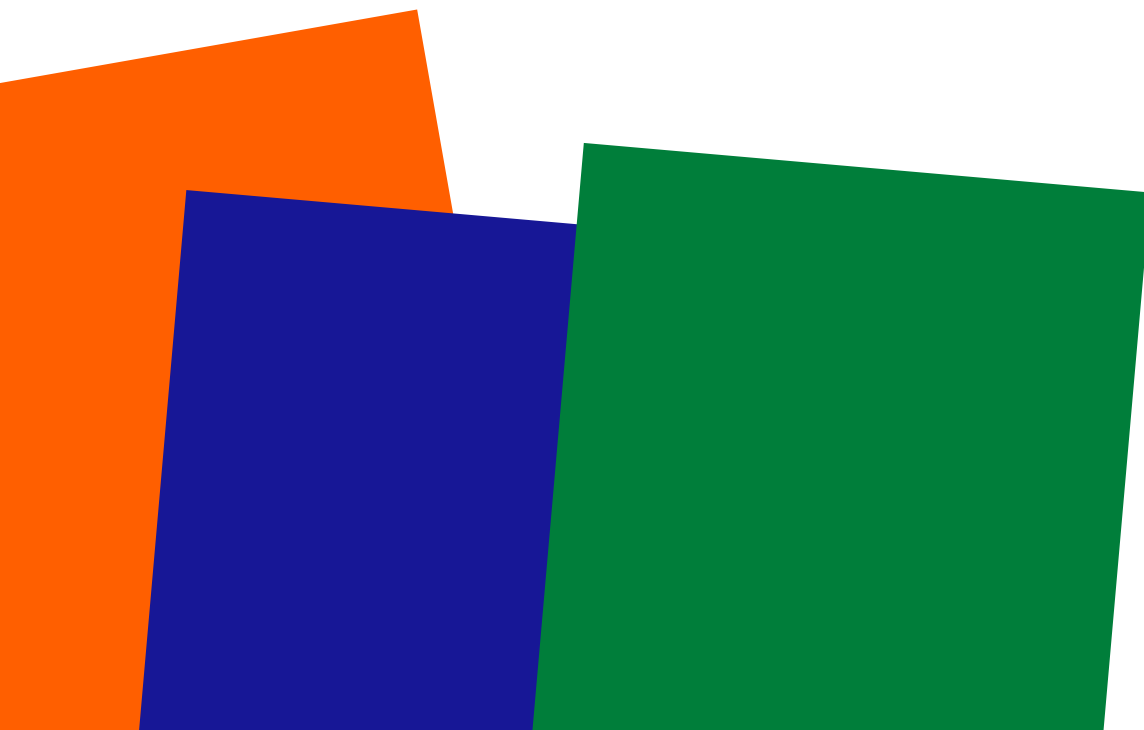




Projet nouveau local de Tramelan



Le contexte historique	3
La description du projet	3
Les objectifs pédagogiques	4
Le processus participatif	5
Le Budget	6
Les coordonnées utiles	7
<i>Renseignements pour des compléments :</i>	7
<i>Coordonnées bancaires :</i>	7
Annexes	8
<i>Annexe 1 : photographies espace cafétéria actuelle</i>	8
<i>Annexe 2 : Plan d'aménagement du nouveau local</i>	9

Le contexte historique

Fondée en 2006, l'Action Jeunesse Régionale (AJR) est une association privée à but non lucratif qui s'inscrit dans le champ de l'animation socioculturelle et plus particulièrement de l'animation de jeunesse.

L'AJR est une actrice importante au cœur de la jeunesse de la vallée de Tavannes, Tramelan et environs. Afin de clarifier son action, l'équipe d'animation de l'AJR a décidé, avec l'aval de son comité, de la décliner en trois axes: - animation dans les locaux - animation mobile - animation en réseau.

Les permanences d'accueil libre pour les jeunes de 12 à 18 ans sont assurées dans deux locaux, à Tramelan et Malleray. Des espaces de jeu, de détente et de rencontre y sont proposés. Le travail de groupe est au centre de la prise en charge des adolescents. L'animation socioculturelle de jeunesse a comme principes la démocratie, la citoyenneté et la participation.

Les temps d'échange « Table ronde » offrent la possibilité aux jeunes de partager leurs idées, envies et besoins en termes d'activités mais aussi en termes d'infrastructure et d'aménagement de l'espace. Depuis plusieurs années, la volonté massive d'amélioration du local d'accueil de Tramelan est régulièrement discutée par les jeunes.

La description du projet

Partant de ce constat, l'équipe d'animation a approfondi le sujet en posant une réflexion sur les causes concrètes et les possibilités envisageables pour répondre à cette demande.

Le bilan est le suivant : Le local actuel se situe dans les sous-sols du bâtiment de la Protection Civile, Rue du Pont 20. Il est exempt de fenêtres et mesure 60 m² environ. Nous disposons de deux espaces. L'aménagement offre un coin de loisirs avec baby-foot, jeu de fléchettes et un coin détente avec un canapé et les consoles de jeux vidéo. L'utilisation de certains médias propre à l'animation socioculturelle ne peuvent pas être mis en œuvre en raison de la configuration exigüe et voutée de cave (plafonds bas).

Quant à l'espace cafétéria que nous partageons avec le service de la Protection Civile (*annexe 1*), il nous permet d'offrir une collection durant les permanences et de cuisiner occasionnellement des plats simples car nous avons à disposition : un petit évier et un comptoir en bois. En ce qui concerne les appareils électroménagers, nous disposons uniquement deux plaques électriques (matériel de camping).

L'évolution considérable de la fréquentation de ce lieu depuis son ouverture est également un élément à prendre en compte. En 2013, 620 passages ont été comptabilisés. En 2017, 1804 passages ont été effectués par les jeunes et l'année 2018 s'annonce tout aussi bonne. En 5 ans, la fréquentation du local de Tramelan a progressivement évolué puisqu'elle a plus que doublé. Rapidement, l'inconfort et l'exigüité du local ont été exprimés par les jeunes. Ce phénomène a concrètement été observé par l'équipe de professionnelle puisque les jeunes se sont mis à investir les couloirs et les extérieurs du bâtiment non pas pour fuir mais par manque de place.

Voilà 6 ans que les recherches ont été entamées au sein de la commune de Tramelan mais aussi dans les villages alentour pour trouver d'éventuels lieux disponibles et mieux adaptés mais sans succès...

En début de l'année, une opportunité s'est présentée, nous donnant la possibilité d'agrandir le local sans devoir déménager. Au premier étage se trouvait la bibliothèque

communale de Tramelan fermée depuis plus d'une année et demie. Ce lieu se compose de deux grandes pièces avec fenêtres pour une surface totale de 113 m². Suite à de longue négociation, cet espace se libèrera et nous sera attribué dès le 1er janvier 2019.

Dans ce nouvel espace, différentes mesures sont envisagées afin de l'aménager et de répondre aux besoins des jeunes. Repeindre les locaux, rénover le mobilier, créer un espace cuisine adapté, ce qui implique des travaux d'électricité conséquents pour étoffer l'offre régionale en matière d'animation socioculturelle pour la jeunesse. Toutes ces améliorations engendreront un coût considérable pour l'AJR (cf : budget annexé). Il est donc primordial de trouver des sources de financement externes car l'intégralité des dépenses ne pourra être prise en charge par l'association. En effet, une partie des grands travaux (électricité et cuisine) doivent être réalisés par des artisans de la région (cf : plan annexé).

En ce qui concerne les petits travaux d'aménagement, ils seront réalisés par des jeunes motivés et prêts à s'investir pour s'approprier ce nouveau lieu. C'est spontanément qu'ils se sont proposés aussi bien pour désencombrer les lieux que pour peindre, bricoler ou décorer.

L'équipe professionnelle a répondu favorablement à la proposition de ces jeunes puisque ce projet de rénovation est un moyen pour mobiliser les compétences des jeunes notamment leurs pouvoirs d'agir, leurs créativité et leurs autodéterminations qui sont des valeurs véhiculées au sein de l'AJR. L'objectif est d'impliquer au maximum les jeunes dans chacune des tâches à réaliser pour co-construire et aménager cet espace qui sera le leur.

Les objectifs pédagogiques

Actif depuis plus de 12 ans, l'AJR travaille au quotidien pour offrir des prestations de qualité en faveur de la jeunesse de 13 communes de l'ensemble de la vallée de Tavannes, Tramelan et environ. Le local actuel répond en partie aux besoins des jeunes et contraint régulièrement l'équipe professionnelle dans l'exercice de sa mission qui se base sur l'ordonnance OPIS.

Le sens donné à ce projet d'amélioration globale du local de Tramelan permet à l'équipe professionnelle de **solliciter l'esprit d'initiative des jeunes** en prenant en considération leurs propositions et en les accompagnants dans leurs concrétisations. Ainsi, nous sommes certains **de développer et d'accroître la participation active** des jeunes. Un petit groupe est déjà impliqué dans la démarche en ayant pris part à :

- *Aux échanges informels et aux explications sur les démarches avec la commune pour pouvoir louer ce nouvel espace.*
- *La visite du nouvel espace avant la signature du bail*
- *La vente de livres lors du marché hebdomadaire à Tramelan*
- *Aux discussions informelles sur comme ils imaginent l'espace*

Par la suite, les participants auront également l'occasion de :

- *Participer au démontage des étagères et au désencombrement de l'espace*
- *Réfléchir au réaménagement global selon leurs envies*
- *Être sur un pied d'égalité en prêtant attention à l'autre*
- *Respecter l'opinion de l'autres, réaliser des compromis et prendre des décisions en groupe lors du choix des matériaux, des couleurs, du mobilier et de l'emplacement des éléments dans l'espace.*

- *Prendre des responsabilités et s'engager pleinement dans la réalisation d'une ou plusieurs tâches*
- *S'organiser et se partager les tâches lors de la réfection des murs et du mobilier.*
- *Être responsable en respectant ses engagements*
- *Réaliser des compromis et prendre des décisions en groupe lors de l'aménagement de l'espace une fois les travaux terminés.*

L'équipe d'animation sera garante du bon fonctionnement du groupe et offrira les conseils nécessaires à la réalisation des différentes tâches.

L'objectif est également de favoriser la réduction des risques. L'AJR est avant tout un lieu d'accueil libre destiné aux jeunes de 12 à 18 ans avec des espaces de divertissement, de détente et de rencontre. Mais c'est aussi un endroit et des moments d'écoute et de conseils et de prévention. Cela nécessite donc un aménagement adapté au travail de groupe mais aussi d'entretien individuel afin de garantir une prise en charge adaptée.

Ce projet s'inscrit dans l'air du temps puisqu'il favorise une sensibilisation à l'écologie et à la récupération de matériaux. Grâce à la technique de réhabilitation du mobilier ancien (home staging), certains meubles seront modernisés voir totalement transformés.

« Rien ne se perd, rien ne se crée : tout se transforme ».

Le processus participatif

En termes de stratégie d'accompagnement, l'équipe de l'Action Jeunesse Régionale a choisi une méthode participative qui s'articule autour de la prise de responsabilité des participants.

Dans un premier temps, les jeunes investies dans ce projet participeront à une séance d'information générale. Cette rencontre s'effectuera sous forme de séance formelle. Lors de cette rencontre, les grandes lignes du projet seront définies sous forme de tâches générales tel que désencombrement de l'espace, réflexion globale du réaménagement, peinture, réfection du mobilier, décoration, etc.

Chaque participant choisira la tâche dans laquelle ils souhaitent s'investir. Une mission précise lui sera donc confiée avec la possibilité pour lui, de percevoir l'importance de réaliser sa tâche en temps et en heure pour que le projet puisse avancer dans sa globalité. Ce modèle permet de définir clairement les tâches, les rôles et les responsabilités de chacun au sein du projet global.

Le but de cette démarche est également :

- D'accompagner les jeunes vers le succès en valorisant chacune des actions entreprises et de l'aider au besoin.
- De poser des objectifs réalisables pour chaque participant.
- D'assurer un encadrement professionnel de qualité adapté au groupe et à ses besoins.
- De guider les jeunes dans une temporalité perceptible.
- De motiver les jeunes avec des actions courtes et utiles.

Depuis le début de ce projet, les jeunes ont déjà été impliqués dans certaines actions. Avant de signer les bails, les locaux ont été visités par les jeunes qui s'intéressent au

projet. Trois jeunes ont consacré leur samedi matin à la vente des livres sur le marché de Tramelan.

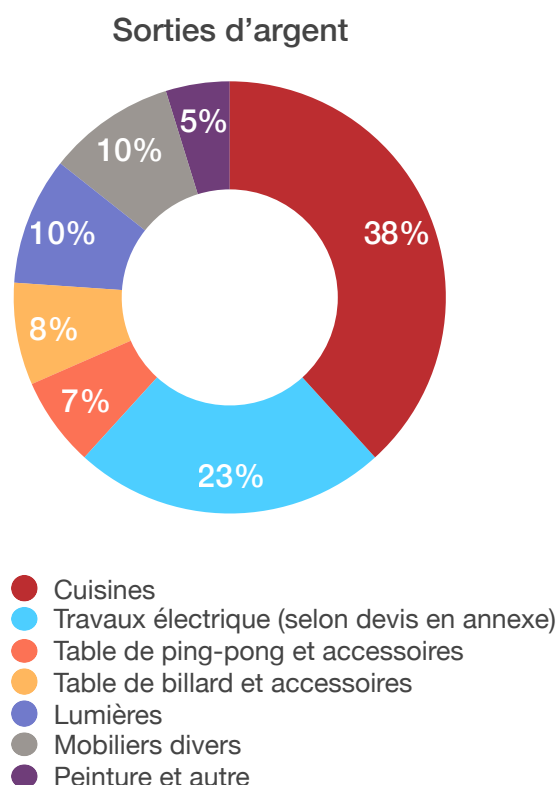
Prochainement, les jeunes pourront s'inscrire et participer activement dans ce processus participatif dont l'objectif général est : D'ici fin mars, mobiliser les jeunes pour rénover et réaménager le local de Tramelan afin qu'il réponde à leurs besoins actuels.

Le Budget

ENTRÉES D'ARGENT	
Moyen propre AJR	3 000 CHF
Action de récolte de fonds	1 500 CHF
Revenus supplémentaires	0 CHF
REVENUS TOTAUX	4 500 CHF

SORTIES D'ARGENT	
Cuisines	4 000 CHF
Travaux électriques (<i>annexe 2</i>)	2 455 CHF
Table de ping-pong et accessoires	700 CHF
Table de billard et accessoires	800 CHF
Lumières	1 000 CHF
Mobiliers divers	1 000 CHF
Peinture et autre	500 CHF
DÉPENSES TOTALES	10 455 CHF

ARGENT RESTANT	
Revenus après dépenses	-5 955 CHF



Les coordonnées utiles

Renseignements pour des compléments :

Action Jeunesse Régionale
 Grand-Rue 54
 2735 Malleray
 032 492 10 30

info@a-j-r.ch
 www.a-j-r.ch www.facebook.com/actionjeunesseregionale
 Instagram:actionjeunesseregionale

Monsieur Pierre-Alain Basso, 078 642 84 87, pierre-alain@a-j-r.ch

Madame Cécile Maitre, 078 640 09 34, cecile@a-j-r.ch

Coordonnées bancaires :

Caisse d'Epargne CEC SA
 2608 Courtelary

En faveur de :
 Action Jeunesse Régionale
 Grand-Rue 106
 2720 Tramelan

Compte : 30-38150-4

IBAN : CH89 0624 0016 0357 0570 6

Empfangsschein/Récepissé/Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
Einzahlung für/Versament pour/Versamento per Caisse d'Epargne CEC SA 2608 Courtelary Zugunsten von/En faveur de/A favore di CH89 0624 0016 0357 0570 6 Action Jeunesse Régionale Grand-Rue 106 2720 Tramelan Konto/Compte/Conto 30-38150-4 CHF Einbezahlt von/Versé par/Versato da	Einzahlung für/Versament pour/Versamento per Caisse d'Epargne CEC SA 2608 Courtelary Zugunsten von/En faveur de/A favore di CH89 0624 0016 0357 0570 6 Action Jeunesse Régionale Grand-Rue 106 2720 Tramelan Konto/Compte/Conto 30-38150-4 CHF 303	Zahlungszweck/Motif versement/Motivo versamento Einbezahlt von/Versé par/Versato da 000000000000000000000000160357057063+ 070624083> 300381504>	BL 02.2016 441.02

Annexes

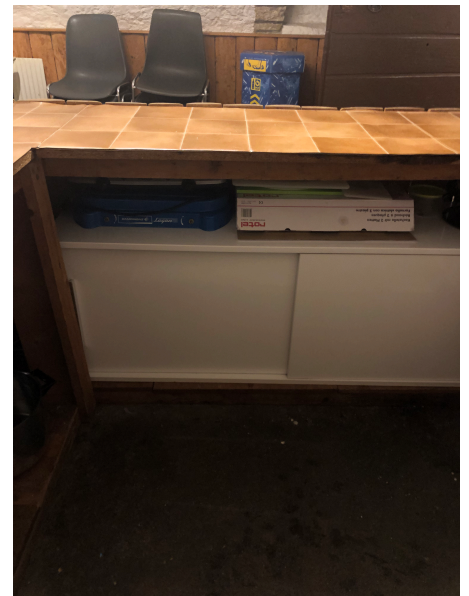
Annexe 1 : photographies espace cafétéria actuelle



Evier et espace vaisselle



Comptoir en bois pour collations



Espace rangement et matériel ménager à disposition de l'AJR

Annexe 2 : Plan d'aménagement du nouveau local

